



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2015023-0004 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest en matière de marchés publics	1
Arrêté N °2015012-0011 - Arrêté de délégation de signature	4
Arrêté N °2015023-0005 - Arrêté de délégation de signature du Directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la Santé Publique	10

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision N °2015021-0009 - UT75 - UC 13/14 - section 13-10 - Madame Angkéavattay SOK - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	19
Décision N °2015021-0010 - UT75 - UC 13/14 - section 13-12 - Madame Fanny GIP - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	22
Décision N °2015021-0011 - UT75 - UC 13/14 - section 13-7 - Madame Martine BOUTIN- MARION - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	25
Décision N °2015021-0012 - UT75 - UC 13/14 - section 13-8 - Madame Sylvie ALBIN - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	28
Décision N °2015021-0013 - UT75 - UC 13/14 - section 13-6 - Madame Roselyne BACCARARD - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	31
Décision N °2015021-0014 - UT75 - UC 13/14 - section 13-4 - Madame Delphine MUNIER - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	34
Décision N °2015021-0015 - UT75 - UC 13/14 - section 13-11 - Monsieur François BORGHERO- Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	37
Décision N °2015022-0017 - UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-6 - Madame Valérie MARVALIN - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	40
Décision N °2015022-0018 - UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-8 - Monsieur Jean Pascal DURILI - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	42
Décision N °2015022-0019 - UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-5 - Monsieur Olivier DREUX - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	44
Décision N °2015022-0020 - UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-4 - Madame Caroline FREDERIC - Délégation signature - arrêt de travaux et d'activité	46



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015023-0004

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile- de- France Ouest

le 23 Janvier 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Paris Ile- de- France Ouest en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013319-0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- Madame Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Madame Florence BAGUET, adjointe de la directrice des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie,
- Madame Christiane MONTANELLI, directrice adjointe, secrétaire générale,
- Madame Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe au directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, des ordres de services, des bons de commande, des avenants et des décisions de poursuivre.

- Monsieur Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Mourad GHOMARI, ingénieur, directeur des équipements,
- Monsieur Jérémy LECLERT, ingénieur, adjoint au directeur des systèmes d'information.
- Monsieur Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance
- Madame Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière, responsable de la cellule des marchés,

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Madame Brigitte MARTEL, attachée d'administration hospitalière, directrice du site de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck).
- Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier (exclusivement pour le site de Berck et les travaux urgents et imprévus TUI).
- Madame Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines de l'hôpital maritime de Berck (exclusivement pour le site de Berck)

- Madame Cécile VACOSSIN, cadre supérieur de santé (exclusivement pour le site de Berck).

ARTICLE 4 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E et 1-F (pour les besoins de l'hôpital Maritime de Berck) de l'arrêté de délégation de signature n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 5 : L'arrêté de délégation de signature n° 2014168-0014 du 17 juin 2014 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 23 janvier 2015

Jean-Michel PÉAN



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015012-0011

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Seine- Saint- Denis

le 12 Janvier 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2015-001

La directrice du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 Juillet, 1^{er} et 8 Août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance publique hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Frédéric ESPENEL**, adjoint à la directrice du groupe hospitalier, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique DE WILDE tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Avicenne – Jean-Verdier – René Muret, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ESPENEL, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3° à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne
- **M. Daniel NABOR**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ESPENEL, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées au paragraphe E 1° à :

- **Mme Aurélie NEAU**, Directrice Adjointe, chargée de mission

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marion BOUSQUIÉ**, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 8°, F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BOUSQUIÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **Mme Emilie LEBEE**, directrice adjointe
- **M. Gabriel APAYA**, attaché d'administration hospitalière
- **M. Samuel REJIBA**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Sabine CAGNON**, chargée de mission.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche, et de l'hôpital Jean-verdier à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 8°, G 1°, 2°, 4° à 6°, 10° à 28°, 30° à 32°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières énoncées au précédent alinéa, à :

- **Mme Marianne FOY**, attachée d'administration hospitalière

Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche, et de l'hôpital Jean-verdier, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 3° et 7°, H 1°, 2°, 3° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour les matières énoncées au précédent alinéa ainsi qu'aux paragraphes G 1° et 2° et H 4° et 5°, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3° à :

- **M. José MONTESINOS**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **M. Timothée MANTZ** Directeur Adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 6°, C 8°, 9°, 10°, 13° et 14°, F 3°, G 4° et 5°, H 2°, 3°, et 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **Mme Camille BATTAIL**, chargée de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe H 2°, et pour les décisions relatives aux décès énoncées au paragraphe H3°, à :

- **Mme Cécile PARIZEL**, attachée d'administration hospitalière,
- **Mme Amanda COL**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **Mme Joana PEREIRA**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **Mme Isabelle RENAULT**, adjoint des cadres hospitaliers.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier VILAIN**, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 3°, 4°, 7° et 15°, D 7° et H 4° et dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VILAIN, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Patrick BLOSSE**, ingénieur hospitalier
- **M. Philippe CHAUDET**, ingénieur hospitalier
- **M. Pascal TOULY**, technicien supérieur hospitalier

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique TROUVÉ**, directeur adjoint chargé du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 5° et H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Thierry PASQUELIN**, ingénieur,
- **M. Jean-Pierre DE MICHIEL**, ingénieur.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aline COUDRAY**, directrice adjointe chargée des services économiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 7°, 11° et 15°, D 7°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline COUDRAY, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Patricia PERROT**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers
- **M. Marcel RATIER**, technicien supérieur hospitalier

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **M. Paul TANDONNET**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2°, au paragraphe H 3° pour les relations avec la police et la justice (dans le champ de ses attributions) et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul TANDONNET, délégation est donnée exclusivement pour les relations avec la police et la justice énoncées au paragraphe H 3° à :

- **Mme Nelly CHENEAUX**, adjoint des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers et les associations à l'hôpital Avicenne,
- **Mme Violette AMARANTO**, adjoint des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers et les associations à l'hôpital Jean-Verdier,
- **Mme Isabelle RENAULT**, adjoint des cadres hospitaliers chargée des relations avec les usagers et les associations à l'hôpital René-Muret.

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **M. Pierre MALHERBE**, directeur de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1°, 2°, 3°, 4° et 5° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de M. Pierre MALHERBE, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René Muret, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MALHERBE, délégation est donnée, pour les décisions de permissions temporaires de sortie des malades à **Mme Patricia CHOMEL**, adjoint des cadres hospitaliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MALHERBE, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3° à **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **M. Christophe SEBERT**, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières

énoncées au paragraphe H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 11 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

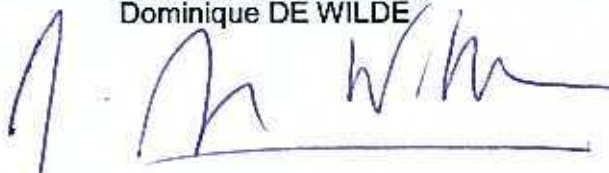
- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté, à l'exception de M. Gabriel APAYA, M. Samuel REJIBA, Mme Sabine CAGNON, Mme Marianne FOY, Mme Camille BATTAIL, Mme Cécile PARIZEL, Mme Amanda COL, Mme Joana PEREIRA, Mme Isabelle RENAULT, M. Olivier VILAIN, M. Philippe CHAUDET, M. Patrick BLOSSE, M. Pascal TOULY, M. Dominique TROUVÉ, M. Thierry PASQUELIN, M. Jean-Pierre DE MICHIEL, M. Bernard SERMANSON, M. Marcel RATIER, M. Pascal TELLE, M. Daniel NABOR, M. José MONTESINOS, M. Philippe ROBIN, M. Abdelkrim SOUALEM, Mme Nelly CHENEAUX, Mme Patricia CHOMEL,
- Mme Annick DUPIN, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- M. Jean-Luc GIBELIN, Directeur Adjoint
- M. Pascal PINGEON, ingénieur
- M. Laurent BELLANGER, cadre supérieur de santé
- Mme Marie-Françoise PESLIER, cadre supérieure de santé
- Mme Monique LE HEBEL, cadre supérieure de santé
- Mme Brigitte SEGUIN, cadre supérieure de santé
- Mme Christine NABOR-MOSSOT, assistante socio-éducative
- Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI, assistante médico-administrative
- Mme Christine DUFEAL, adjoint des cadres hospitaliers
- Mme Dalila FLICI, adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Françoise GAILLARD, adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Shanti LOSCO, adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Françoise BUET, adjoint des cadres hospitaliers
- Mme Brigitte WOILLEZ, cadre supérieur de santé
- Mme Colette BERNARDOU, cadre supérieur de santé
- Mme Roxane PINNA, cadre supérieure de santé
- Mme Evelyne RISPAL, cadre supérieure de santé.

ARTICLE 12 : L'arrêté n° 2014-00011 du 17 septembre 2014 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 13 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 12 janvier 2015

La Directrice du groupe hospitalier Avicenne,
Jean-Verdier, René-Muret
Dominique DE WILDE



Arrêté N°2015012-0011 - 27/01/2015



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2015023-0005

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile- de- France Ouest

le 23 Janvier 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du Directeur
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires
Paris Ile- de- France Ouest pris au titre de
l'article R.6147-10 du Code de la Santé
Publique

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-6, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'PHAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

Délégation générale de signature est donnée à Mme Christiane MONTANELLI, directrice adjointe, secrétaire générale, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1°, 2° et 6° et § H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Florence BAGUET, adjointe de la directrice des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 6°, 10° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 4° à 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § G 4° et § H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7° et 15°, § G 5° et § H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Monsieur Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H et I de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.
- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des travaux et de la maintenance) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 3° et 7° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.
- M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des équipements et de l'ingénierie biomédicale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 4° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de

site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1°, 2° et 6° et § H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

-Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Lucienne CORRELA , adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Mme Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines à l'hôpital maritime de Berck, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Monsieur Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 26 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 11° et § C 13° à 15°, § D 4° et 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § D G 4° et § H de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, 9°, 10°, 13°, § F 3°, § G 4° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés au § C 10° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7° et 15° et § G 5° § H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation* 7° et 15° et § G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Catherine BELLLOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

En cas d'empêchement de M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice, adjointe au directeur chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (droits du patient) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H et I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 4° et 7° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- En cas d'empêchement de M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Lise BACLE, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CARRE, attachée d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au §A, § G 1°, 2, 6°, 10° à 28° et 30° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Cécile VACOSSIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

- Mme Christine REANT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, Mme Julie LAIGRE, directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, Madame Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes prévus au § C 1°, 2 (pour la signature des ordres de service) 12°, § D 1°, 3°, 5° et 6° et § F 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, M. Roger LE COCQ, respectivement responsable de sécurité sûreté anti malveillance sur les sites de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini et Raymond Poincaré ainsi qu'à M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck à l'effet de signer tous les actes prévus au § H 3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

ARTICLE 8 :

A l'exception de la signature des actes énumérés à l'article 5 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Julie LAIGRE, directrice adjointe
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH
- Mourad GHOMARI, ingénieur,
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,
- Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe au directeur
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,
- David TROUCHAUD, directeur adjoint

- Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Jérémy LECLERT, ingénieur,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint
- Michel MORENVAL, directeur adjoint
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe

- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Christine REANT, attaché d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de soins,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,

- Florence BAGUET, Directrice adjointe,
- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Françoise ERTEL, directrice d'IFSI
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Valerie-Anne BOURNAZEL, attachée d'administration hospitalière,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH
- Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exerçant hors du GH,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, à l'exclusion des actes énumérés aux § C 1°,2 (pour la signature des ordres de service) 12°, § D 1°, 3°, 5° et 6° et § F 6° l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé sauf si cette délégation leur est donné dans le présent arrêté ainsi qu'à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants et de leurs décisions de poursuivre sauf si cette délégation leur a été donnée dans l'arrêté spécifique en matière de marchés à :

- Mme Florence BAGUET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Rolande CARPENTIER
- Monsieur Jérôme PIEUCHARD
- Mme Julie LAIGRE
- Mme Christiane MONTANELLI
- M. Patrick POURIAS
- Mme Séverine SAUNIER
- M. David TROUCHAUD

ARTICLE 10 :

L'arrêté n° 2014168-0013 du 17/06/2014 portant délégation de signature du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 11 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 23 janvier 2015

Jean-Michel PÉAN





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0009

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 21 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 13/14 - section 13-10 - Madame
Angkéavattey SOK - Délégation signature -
arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame SOK Angkéavattay, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 10, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Ile de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame SOK Angkéavattay, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0010

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 21 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 13/14 - section 13-12 - Madame
Fanny GIP - Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame GIP Fanny, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 12, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Ile de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame GIP Fanny, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.


Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfector de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0011

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 21 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 13/14 - section 13-7 - Madame
Martine BOUTIN- MARION - Délégation
signature - arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame BOUTIN-MARION Martine, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 7, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Ile de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame BOUTIN-MARION Martine, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0012

**signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris**

le 21 Janvier 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT75 - UC 13/14 - section 13-8 - Madame
Sylvie ALBIN - Délégation signature - arrêt de
travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Île de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Île de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame ALBIN Sylvie, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 8, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame ALBIN Sylvie, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0013

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 21 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 13/14 - section 13-6 - Madame
Roselyne BACCARARD - Délégation
signature - arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame BACCARARD Roselyne, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 6, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Ile de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame BACCARARD Roselyne, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0014

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 21 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 13/14 - section 13-4 - Madame
Delphine MUNIER - Délégation signature -
arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L. 8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Île de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Île de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Madame MUNIER Delphine, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 4, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame MUNIER Delphine, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015021-0015

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 21 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 13/14 - section 13-11 - Monsieur
François BORGHERO- Délégation signature -
arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

**Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature**

Le responsable de l'Unité de Contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements,

- **Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-3, L 8112-5 et R.4731 à R.4731-6,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France, à compter du 14 novembre 2011,
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi de la région d'Ile de France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable de l'Unité Territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté 12 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant Monsieur Jean-Paul MICHEL, inspecteur du travail, en qualité de responsable par intérim de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014 affectant Monsieur BORGHERO François, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, section 11, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Ile de France,

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à Monsieur BORGHERO François, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L 4731-1 et L 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L 4731-2 et L 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle
des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
par Intérim

Jean-Paul MICHEL





PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015022-0017

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 22 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-6 - Madame
Valérie MARVALIN - Délégation signature -
arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du Travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle de l'arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant, Mme Valérie Marvalin, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD, section n°6 de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Mme Valarie Marvalin, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 22 janvier 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 8^e arrondissement


Stéphane LAMAIRE



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015022-0018

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 22 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-8 - Monsieur
Jean Pascal DURILI - Délégation signature -
arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD,

- **Vu** le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- **Vu** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- **Vu** l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du Travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle de l'arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- **Vu** la décision du 8 décembre 2014, affectant M. Jean Pascal DURILI, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD, section n°8, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à M. Jean Pascal DURILI, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 22 janvier 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 8^e arrondissement

Stéphane LAMAIRE



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015022-0019

**signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris**

le 22 Janvier 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-5 - Monsieur
Olivier DREUX - Délégation signature - arrêt
de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du Travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle de l'arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant, M. Olivier DREUX, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD, section n°5, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à M. OLIVIER DREUX, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 22 janvier 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 8^e arrondissement

Stéphane LAMAIRE



PREFECTURE PARIS

Décision n ° 2015022-0020

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 22 Janvier 2015

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

UT75 - UC 8/ SUD - section 8s-4 - Madame
Caroline FREDERIC - Délégation signature -
arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

Le responsable de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement- SUD,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Stéphane LAMAIRE, Inspecteur du Travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle de l'arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014, affectant Mme Caroline FREDERIC, contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement-SUD, section n°4, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Mme Caroline FREDERIC, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 22 janvier 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 8^e arrondissement


Stéphane LAMAIRE